

Compte-rendu de réunion

Comité de Quartier du 10 octobre 2023 à 19h00

Point concernant le dossier des modifications du PLU.

1. Renforcer la protection des coteaux, notamment le secteur des Bellevues.
 - Sur ce dossier aucun commentaire n'a été fait par les membres du CDQ.
2. Permettre la réalisation d'un nouveau programme de logements à l'angle de la rue Jean Jaurès et de l'avenue Simon Vouet.
 - Concernant ce dossier qui concerne particulièrement notre quartier, ce n'est pas la modification apportée au zonage qui est contestée,
 - les interrogations et contestations des membres des CDQ, et des habitants du quartier, concernant le projet de construction qui a été présenté, est jugé :
 - Trop imposant, au regard des autres bâtiments du quartier,
 - Trop haut, là encore par rapport aux autres bâtiments du quartier,
 - Trop proche des autres bâtiments du quartier (vis-à-vis entre appartements),
 - Trop proche de l'avenue Simon Vouet, ce qui ne manquera pas de créer des pollutions sonore et atmosphérique liées aux voitures et camions, sachant que toutes les nouvelles constructions réalisées ces dernières années, ou en cours de réalisation sur l'avenue, ont été écartées de la route,
 - ...
 - Le 1^{er} projet qui nous a été présenté a déjà été largement commenté et l'attente des membres du CDQ et des habitants en général, c'est de découvrir le nouveau projet, en espérant que le promoteur aura pris en compte toutes les remarques.
 - Le CDQ souhaiterait que très rapidement ce nouveau projet lui soit présenté ainsi qu'aux habitants des quartiers.
 - => A la demande de la Mairie, les promoteurs revoient leur projet, jugé trop important, imposant. Le PC est en cours d'instruction, avec des pièces substitutives apportées, non communicables pour l'instant. Une concertation préalable a été réalisée pendant 3 mois (janvier-avril 2023). Un bilan de la concertation va être présenté au prochain conseil municipal. L'évaluation environnementale du projet a été rédigée, elle va être transmise à l'autorité environnementale et aux personnes publiques associées. Puis une enquête publique d'1 mois sera lancée. L'approbation de la modification du PLU devrait intervenir en juillet 2024. Nous incitons très fortement à ce que chacune et chacun participe à cette phase de concertation, qu'il s'agisse des habitants du quartier du Port évidemment mais également de l'ensemble des habitants de la commune.
 - Le CDQ insiste également sur le fait que toutes ces constructions en cours et à venir, commencent et ne feront que continuer à dégrader les services apportés aux habitants de la ville (école, sport, etc.) et plus particulièrement concernant les transports en commun, comme c'est déjà le cas avec la ligne n°259.
 - => Si nous ne partageons pas le constat d'une dégradation des services apportés qui, au contraire, ont pu être renforcés en grande majorité, au fil des années, au gré de l'évolution de la ville, la question des mobilités et donc celles des transports méritent toute l'attention des autorités qui en ont la charge et nous porterons ces préoccupations, que nous partageons tant en tant qu'habitants, qu'élus de notre ville. S'agissant de l'école, à titre d'exemple, un projet d'extension du groupe scolaire est à l'étude. Il nous paraît important de préciser que l'histoire du développement du Port-Marly, que nombre d'entre nous habitent depuis plus de 30 ans, comme l'histoire de toute ville, est le fruit de la capacité à projeter, anticiper les évolutions avec une vue/vision globale (certains diraient vue à 360°). S'il avait fallu s'en tenir à l'immobilisme, notre ville, jadis qualifiée au choix de « ville morte » ou « ville dortoir » n'aurait pas acquis l'attractivité qu'elle a aujourd'hui. Et nombre d'entre nous ne résideraient pas là où ils résident, tout particulièrement sur la rue

de Paris où de nombreux logements ont vu le jour en lieu et place de zones autrefois délaissées ou industrielles.

3. Prendre en compte des activités économiques existantes ou à venir le long de la route de Versailles et de l'avenue Simon Vouet.
 - Sur ce dossier aucun commentaire n'a été fait par les membres du CDQ.
4. Rectifier une limite de zone pour prendre en compte la réalité du site le long de l'avenue Simon Vouet,
 - Sur ce dossier aucun commentaire n'a été fait par les membres du CDQ.

Point concernant la signalétique dans la ville et plus particulièrement dans notre quartier.

La signalétique est importante car elle permet aux piétons de se repérer et de s'orienter. Elle peut également aider les automobilistes à trouver leur chemin et à se garer.

Le CDQ fait le constat que certaines signalétiques sont devenues obsolètes après des travaux, ou manquent pour permettre aux habitants et aux visiteurs de se repérer dans les rues et de trouver les commerces et services dont ils ont besoin.

C'est particulièrement le cas pour celles et ceux qui décideraient de venir fréquenter notre marché, nos commerces et restaurants, sans savoir comment y accéder ni où se garer.

- Depuis l'avenue Simon Vouet, via la rue de Paris, la rue Jean Jaurès ou la rue de Val-André,
- Indiquer les parkings disponibles et leurs capacités,

Indiquer tout simplement l'existence des commerces et restaurants.

- => Un travail est en cours notamment avec un sondage mené auprès des commerçants. La compilation des résultats permettra de définir la stratégie à adopter : achat ou location des lattes, changement complet ou rénovation des existants...

Un point particulier nous a été signalé concernant les rond-point de la rue de Bellevue qui manquent d'indications concernant les sens de circulations, pas toujours correctement empruntés par les automobilistes.

=> Les études sur l'enfouissement des réseaux et le réaménagement complet de la rue de Bellevue vont être lancées. Ces travaux sont très attendus des riverains qui seront associés à l'élaboration du projet. Nous prévoyons de faire appel à un maître d'œuvre qui aura la charge de nous accompagner sur cette concertation dès le début du projet. Le cahier des charges de recrutement de la maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation (publication imminente).

Point concernant la contre-allée de l'Avenue de Saint Germain

Cette contre-allée comme ses abords sont en très mauvais états et ce quartier mériterait d'être rénové :

- Chaussée en très mauvais état, et la parcourir en bus vous permet de le constater,
- Trottoirs de droite constamment encombrés de voitures en stationnement sauvage,
- Terre-plein entre l'Avenue de Saint Germain et la N13 dégradé et encombré de voitures,
- ...

Le CDQ voudrait savoir si une rénovation/ un aménagement est déjà budgété/ programmé, et si c'est le cas de pouvoir connaître le programme et sa date de réalisation.

=> Le dossier de consultation des entreprises pour le réaménagement complet de la contre-allée sera publié très prochainement pour des travaux qui devraient démarrer début 2024.

Points divers.

1. Nous constatons que les airs de jeux ont été installées, l'une à la sortie de l'école, l'autre près de la passerelle.

- Celle à la sortie de l'école est plutôt destinée aux petits enfants et est très bien équipée.
 - Celle proche de la passerelle est plutôt destinée aux plus grands enfants, ce qui permet d'éviter une cohabitation qui pourrait être conflictuelle.
 - Concernant cette dernière nous nous étonnons qu'elle ne soit pas clôturée, alors qu'elle est en bord de seine, et surtout nous regrettons l'absence de bancs et de poubelles, comme c'est le cas pour l'aire de jeux près de l'école ?
 - => La volonté de la municipalité a été de répondre au souhait des habitants notamment les parents et les assistantes maternelles, de retrouver une aire de jeux close où les petits pouvaient jouer le plus librement possible : c'est l'objet de l'aire de jeux du campus St Exupéry. S'agissant des zones de jeux complémentaires, elles n'ont pas vocation à substituer à l'aire de jeux close mais seulement d'agrémenter le « chemin de halage » de jeux supplémentaires pour les enfants. A plus grande proximité des zones d'habitations, il nous a paru important de veiller à la tranquillité du voisinage en n'encourageant pas les regroupements que l'on peut constater sur les aires closes. Les premiers retours confortent cette nécessité et des actions supplémentaires seront entreprises en ce sens, notamment par une plus forte sensibilisation sur place (panneaux,...). Il convient de préciser que sur cette partie, la berge est déjà protégée par un grillage dans le square Louis Bourgeois et les enfants doivent toujours être accompagnés et sous la surveillance d'un adulte. Des poubelles vont être commandées l'année prochaine. Il n'y aura pas d'installation de bancs, eu égard aux retours précédemment évoqués et à la nécessité de concilier l'aspiration légitime à une certaine tranquillité du voisinage et celle d'avoir des bords de Seine vivants, au bénéfice de tous.
 - Il semblerait que des plaintes liées au bruit aient déjà été déposées et nous suggérons l'installation de panneaux qui interdisent son utilisation après une certaine heure et qui, de façon humoristique, recommandent aux parents de demander à leurs enfants de « s'amuser sans crier ».
- => Des panneaux provisoires sont déjà posés, les définitifs sont en cours d'élaboration. Une réflexion est en cours pour l'installation d'un afficheur pédagogique de bruit.

2. Notre ville ne cesse de voir sa population augmenter et à la fin de l'année nous n'aurons plus aucune/aucun médecin généraliste. De très nombreuses ville confrontées à cette même situation, aménagent et proposent des locaux pour attirer des médecins dans leurs villes.
- Nous souhaiterions que le nécessaire soit fait pour le retour de médecins dans notre ville, qui seraient majoritairement dédiés aux Marlyportains.
 - Vous ne pouvez imaginer que vos élus et les services ne soient pas pleinement mobilisés sur ce sujet. Nous rappelons que les élus sont également habitants de la ville et soumis aux mêmes contraintes que n'importe quel habitant en cette matière comme en toute autre. Si une solution miracle avait existé, 96 % du territoire francilien, actuellement carencé en médecine générale, aurait adopté une telle solution. Mais au Port-Marly, l'histoire s'écrit comme ailleurs, avec le départ en retraite des médecins historiques et des nouveaux médecins aspirant à de nouvelles pratiques de leur métier. Alors que ce sont les territoires ruraux qui ont semblé être les seuls touchés par la désertification médicale autrefois, c'est à présent toutes les communes qui sont touchées. L'acquisition de locaux que vous évoquez, qui jusqu'ici avait été considérée comme LA solution a vécu et le constat est dressé que nombre de maisons médicales financées par l'argent public se trouvent aujourd'hui dépourvues de médecin. C'est fort de ce constat que les pouvoirs publics, au premier desquels le Département, ont décidé de suspendre les aides au financement de ces maisons médicales afin de tirer le bilan et ajuster les moyens consacrés à la lutte contre la désertification de nos territoires. Riches des enseignements que nous partageons avec les communes voisines et les autorités sanitaires et ministérielles (une visite ministérielle intervenue l'an dernier a permis de conforter notre approche), nous accompagnons actuellement un projet de maison médical pluridisciplinaire porté par un kiné avec lequel nous partageons la volonté que des médecins généralistes puissent le rejoindre dans les locaux actuellement occupés par OPH 78. Nous croyons que le temps et l'énergie consacrés à ce dossier comme aux autres finiront par porter leurs fruits, même s'il est évident que la clef de cette problématique apparait clairement davantage résider dans des décisions (ou absences de décisions) nationales relativement à une meilleure

régulation de l'installation des médecins sur le territoire national.

3. L'ancienne bibliothèque est inoccupée depuis maintenant plusieurs années.
 - Nous aimerions savoir à quel usage sera destiné l'ancienne bibliothèque.
 - => Des études sont en cours pour un projet d'aménagement d'une maison communale des arts sur laquelle nous serons mieux à même de communiquer ultérieurement.
 - L'aménager en cabinet médical serait une solution pour attirer des médecins.
 - => L'ancienne bibliothèque est située en zone rouge et marron du PPRI : en zone marron, il est interdit de créer un établissement sanitaire ou médical. Et par ailleurs, la question des locaux n'est clairement pas le principal obstacle à la venue des médecins. Les ressorts de cette problématique étant bien plus complexes, comme évoqué plus haut.

4. La mairie est à l'origine de la fermeture prématurée de notre boulangerie de la rue Jean Jaurès et depuis ce jour, mis à part au Super U et sur le marché le dimanche, il nous faut aller acheter notre pain dans d'autres villes.
 - Nous aimerions savoir quand nous pourrions bénéficier d'une boulangerie dans notre ville.

=> Nous ne saurions jamais mieux réécrire l'histoire qu'en affirmant ce genre de contrevérités qui ont vite fait de se répandre comme une vérité certaine. Alors disons-le d'emblée, non, la mairie n'est pas à l'origine de la fermeture prématurée de la boulangerie Carroué. La mairie n'a fait que se porter acquéreur, dans le strict cadre de son droit de préemption, de locaux mis en vente. Elle n'a aucunement fait obligation aux occupants de quitter les lieux contre leur gré, ni même dans des délais imposés par elle. Est-il utile de préciser, par ailleurs, pour qui connaît cette ville et a connu les époux Carroué, que Monsieur était bien pâtissier et non boulanger, et qu'à ce titre, il n'assurait que le service d'un dépôt de pain. S'agissant du Super U, il nous paraîtrait intéressant que quelques membres du conseil de quartier puissent être associés à une rencontre avec le boulanger, présent sur place, lequel fabrique une majorité des produits proposés sur place (ce qui n'est pas le cas de la baguette dite « premier prix », de fabrication industrielle).

Ceci étant précisé, nous rappelons que le local de la future boulangerie de la ville est prévu au sein du programme Bouygues immobilier dont la fin des travaux est prévue pour l'automne 2024. Le porteur de projet est en contact avec des artisans boulangers candidats pour s'installer dans le nouveau local boulangerie pâtisserie. Les démarches sont en cours, les dossiers sont en cours de constitution. Nous aurons plus d'informations au cours des semaines à venir.

5. L'ancien Buffalo Grill n'est plus en activité depuis plusieurs années et des squatteurs auraient pris possession des lieux .
 - Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est de cette situation ?
 - Les locaux, désertés par Buffalo, ont en effet fait l'objet d'intrusions répétées qui ont conduit la commune à enjoindre Buffalo de reprendre l'exploitation de ses activités et de restituer les lieux à la commune moyennant versement d'une indemnisation, telle que prévue au bail à construction liant Buffalo à la commune. Faute d'être parvenus à s'entendre la commune et Buffalo ont décidé de remettre entre les mains du juge leur litige. La décision, à ce jour partielle, de première instance a donné gain de cause à la commune, qui a dès lors décidé de faire sécuriser les lieux par une entreprise de gardiennage en attendant que la décision finale relative aux indemnités dues par Buffalo soit rendue. Une expertise est en cours pour chiffrer le coût des réparations du bâtiment et du préjudice pour la Ville. Voilà ce qui peut être dit de manière très résumée sur cette affaire en cours d'instruction judiciaire.

6. L'ancien Courte Paille vient malheureusement de fermer.
 - Avez-vous de informations sur le devenir de cet établissement ?
 - Ce bâtiment est situé sur la commune de Louveciennes, nous n'avons pas d'informations à ce

stade.

7. Notre passerelle pour accéder à l'Île de La Loge n'est toujours pas accessible par les personnes âgées et autres via les ascenseurs.
 - Pourriez-vous nous résumer la situation et nous dire où en est la procédure en cours ?
 - Une procédure est en cours pour faire valoir nos droits. Un expert a été mandaté par le TA de Versailles suite à l'action contentieuse engagée par la Ville. Il a demandé un délai supplémentaire pour remettre son rapport qui tarde à venir. Parallèlement, nous avons mandaté notre propre expert pour envisager une solution de remise en fonction plus rapide des ascenseurs, décorrélée des délais de la justice, mais qui serait proposée à l'instance pour accord avec la partie adverse.

8. Dans notre quartier, nous constatons toujours des poubelles qui traînent sur les trottoirs après le ramassage des déchets, et nous constatons également des dépôts d'encombrants parfois très anticipés devant l'immeuble au début de la rue de Val-André.
 - Sauf erreur de notre part des amendes sont prévues pour non-respect des consignes à ces sujets, alors serait-il possible de les faire appliquer et de sanctionner les contrevenants si nécessaire ?
 - => Il est parfois difficile de prouver à qui appartiennent les déchets mais une communication/sensibilisation sera faite afin de rappeler, et les règles, et les montants des contraventions qui seront mis en œuvre chaque fois que cela sera possible.

Point sur manifestation à organiser par le CDQ

Sauf erreur de notre part, aucune manifestation n'est prévue dans la ville le week-end du 9 décembre.

- Nous souhaiterions donc pouvoir retenir cette date pour organiser, comme chaque année, notre « **Dégustation de chocolat & Vin Chaud, ainsi que de petits gâteaux que chacun aura préparés** » et qu'elle soit inscrite dans l'agenda de la ville comme une manifestation organisée par le CDQ Le Port.
 - Pourriez-vous nous confirmer cette date et nous réserver dès maintenant un chapiteau, des bancs et des chaises pour recevoir nos invités dans les meilleures conditions possibles.
 - Pas d'évènement ville prévu le 9 décembre. Cette date peut être retenue pour le moment convivial que vous souhaitez organiser et nous vous en faciliterons l'organisation par la mise à disposition du matériel sollicité, dans des conditions à arrêter ensemble.

Fin de notre réunion à 20h00.